

Dans les autres organisations

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **14 (1922)**

Heft 12

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

la boulangerie a déjà été interdit légalement dans les pays suivants: Norvège, Italie, Finlande, Allemagne, Tchécoslovaquie, France, Autriche, Espagne, Suède, Pays-Bas, Danemark, Belgique, Pologne et Russie des soviets. Dans la plupart de ces pays, des efforts se tentent pour revenir sur cette interdiction; il est absolument nécessaire que les ouvriers de ces pays s'opposent avec énergie à ces tendances.

Pour atteindre son but, le congrès propose de suivre un programme qui consiste à éclairer chacun sur la question au moyen des organes professionnels et dans les assemblées; d'adresser des requêtes aux gouvernements pour les engager à légiférer pour la suppression du travail de nuit et du dimanche; renseigner les consommateurs sur les dangers qu'ils encourrent. Ces actions doivent être poursuivies d'accord avec les centrales syndicales de chaque pays. Tous les mouvements engagés dans ce sens doivent être signalés au comité exécutif de l'Union internationale.

Un deuxième manifeste adressé à tous les travailleurs les invite à appuyer par tous les moyens les vœux des ouvriers boulangers.

Les congrès internationaux

Congrès international des ouvriers du transport.

Le congrès international des ouvriers du transport siège au début du mois d'octobre à Vienne. Plus de 100 délégués de 19 pays, représentant 2,300,000 membres, participèrent à la séance. Nous relatons ci-dessous les principaux points de la discussion:

Après avoir entendu un discours du camarade *Döring* (Allemagne) sur l'unification des conditions de travail, le congrès accepta une résolution contenant le programme suivant: Aussitôt que les circonstances le permettront, le conseil général introduira une action pour élever les salaires au niveau le plus élevé. On exigera en outre: le droit des ouvriers de collaborer à la direction des entreprises; le contrôle des bureaux de placement par les organisations ouvrières; un minimum d'existence suffisant dans les périodes de dépression économique, et divers autres postulats relatifs à la politique sociale.

Marcel Bidegaray (France) rapporta sur la socialisation de l'industrie des transports. On présentera au prochain congrès un rapport écrit sur ce problème; au préalable il sera soumis à la discussion des différentes organisations.

Fimmen (secrétaire international) donna un exposé sur la situation mondiale actuelle. On protesta dans une résolution contre la faiblesse du gouvernement à l'égard de la terreur fasciste en Italie; on examinera la possibilité d'un boycott (?). On accepta en outre des résolutions concernant la guerre menaçante, la situation des cheminots en Pologne et en Hongrie et en faveur de la révision du traité de paix de Versailles.

Dans les autres organisations

Corps enseignant suisse. Les présidents des associations pédagogiques de la Suisse se sont réunis le 5 novembre à Lucerne, pour examiner l'opportunité de créer une Fédération nationale du corps enseignant. La Société suisse des instituteurs, l'Union pédagogique romande, l'Union magistrale du Tessin, la Société suisse des maîtres secondaires avaient, toutes, envoyé leur président ou un représentant. La séance fut présidée par le Dr Trösch de Berne. Après une longue et intéressante discussion, l'assemblée adopta une résolution affirmant

la nécessité de créer une action commune pour défendre sur le terrain cantonal et fédéral les intérêts du corps enseignant, tant pour instituer des caisses de prévoyance et d'assurance (maladie, responsabilité civile, chômage), que pour développer les rapports internationaux entre éducateurs. La commission s'est constituée en appelant à la présidence provisoire le Dr Trösch de Berne. Elle est en outre chargée d'étudier la création d'une fédération nationale et de présenter un rapport dans ce sens à une prochaine assemblée. Ce projet sera discuté par les organisations intéressées. On compte qu'une fédération nationale pourrait grouper 15,000 adhérents.

Bibliographie

Les fluctuations des salaires dans divers pays de 1914 à 1921. Prix 2 fr. Le bureau international du travail a réuni dans ce rapport un grand nombre d'intéressantes données sur la question délicate et très discutée des salaires.

Le but de ce travail est d'établir la relation entre les salaires en espèces et le coût de la vie dans les industries et les pays les plus importants, en se basant, chaque fois qu'il est possible de la faire, sur les statistiques officielles. Les effets de la guerre sur la situation économique des ouvriers qualifiés et des manœuvres ont été clairement indiqués.

Le rapport comprend:

- a) un examen des fluctuations des salaires dans divers pays pendant la guerre;
- b) une comparaison des salaires avant et après la guerre; 1. par industrie pour chaque pays; 2. par pays pour chaque industrie;
- c) des considérations générales sur la question des salaires réels.

Situation du chômage à fin octobre 1922

Industries	Chômeurs		Secourus
	totaux	partiels	
Alimentation et boissons . . .	2,051	1,698	696
Vêtement et cuir	644	95	200
Bâtiment et peinture	7,759	322	983
Bois et verre	1,178	380	433
Textile	3,730	7,295	2,279
Arts graphiques et papier . . .	767	33	285
Métallurgie, électricité	6,148	7,723	2,381
Horlogerie, bijouterie	7,897	2,247	4,728
Commerce	2,909	6	1,234
Hôtels, cafés, pensions	1,392	—	—
Autres professions	3,675	1,339	529
Personnel sans connaiss. prof.	10,068	447	2,833
Total pour la Suisse	48,218	21,585	16,581
Total août 1922	51,789	25,538	16,467
» juin 1922	59,456	30,629	23,242
» avril 1922	81,868	39,249	41,013
» février 1922	99,541	46,701	56,057
» décembre 1921	88,967	53,970	47,367
» octobre 1921	74,238	59,835	39,072
» août 1921	63,182	74,309	33,782
» juin 1921	54,650	80,037	31,276
» avril 1921	47,949	95,374	27,280
» février 1921	41,549	84,633	20,098
» décembre 1920	17,623	47,636	6,045